

Spéculation et prises de risques

1. Votre groupe bancaire a-t-il des filiales, ou participations dans des filiales, domiciliées dans les paradis fiscaux, selon l'indice d'opacité financière du Tax Justice Network 1 ?

HSBC France n'a pas de filiales domiciliées dans les paradis fiscaux.

2. À combien s'élève le total des bonus et stock-options distribués au titre des activités des années 2008, 2009 et 2010 au sein de votre groupe bancaire ?

Le montant total des bonus et actions (l'entreprise ne distribue plus de stock-options depuis 2006) distribués au titre des années 2008, 2009 et 2010 au sein de HSBC France représente en moyenne 5 % des revenus annuels de la Banque.

3. Quelle est la part de vos activités de banque de financement et d'investissement et de gestion d'actifs (notamment activités de marché : bourses, marchés de gré à gré, change...) dans votre produit net bancaire ?

Sur les 3 derniers exercices, la part de nos activités de Banque de Financement et d'investissement et de Gestion d'actifs a représenté en moyenne 35 % de notre Produit Net Bancaire annuel.

4. Quel pourcentage du produit net bancaire, avez-vous distribué à vos actionnaires (ou sociétaires) sur les exercices 2008, 2009 et 2010 ?

Sur les 3 derniers exercices, les dividendes ont représenté en moyenne 16 % de notre Produit Net Bancaire annuel.

Politique vis-à-vis des clients

5. Vos conseillers de clientèle sont-ils rémunérés individuellement, à la commission, en fonction des produits placés ?

Nos conseillers clientèle sont rémunérés en fonction de leur performance annuelle évaluée pour partie sur une base quantitative (réalisation d'objectifs de vente) et pour partie sur une base qualitative (qualité de service, bonne application des règles internes, suivi des recommandations en matière de conformité, tenue des dossiers clientèle ...).

6. Comment a évolué le montant total des commissions prélevées sur la clientèle sur les années 2008, 2009, 2010 ?

Les commissions bancaires prélevées sur la clientèle des particuliers ont évolué de 4.6% en 2009 par rapport à 2008 et de 2.6% en 2010 par rapport à 2009. Dans le même temps, la base clientèle a évolué de 3.9% en 2009 et de 3.6% en 2010. Rapporté au nombre de clients, les commissions ont augmenté de 0.7 % en 2009 et baissé de 1% en 2010.

7. Quelle est en 2010 la part des PME/PMI dans votre activité de financement des entreprises ?

La part des PME/PMI dans le financement des entreprises correspond à 53% des encours de décembre 2010 (encours de crédit CT et MLT moyens, périmètre CMB hors CBC hors encours de factoring)

8. Quelle est la part des projets d'économie sociale et solidaire dans votre activité de financement des entreprises ?

L'entrepreneuriat social regroupe des entreprises et des structures très différentes tant en terme d'activité que de profil : il n'y a pas de définition officielle -en conséquence le recensement des financements destinés à l'économie sociale et solidaire n'est pas possible. En revanche, à titre d'exemples, HSBC France a un service dédié aux petites associations permettant une bancarisation en ligne gratuite : Asso Direct ; HSBC France a lancé dès 2007 un service en ligne de sensibilisation des PME PMI au développement durable : Living Business ; HSBC France est partenaire des Green Dating – conférences mensuelles qui se tiennent au siège du groupe HSBC en France et qui réunissent des représentants de l'économie durable et solidaire autour de thèmes et d'experts choisis ; en conséquence HSBC France accompagne naturellement de nombreux organismes appartenant à ces secteurs.

9. Quelle part des fonds collectés sur le livret A versez- vous en 2010 à la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer le logement social ?

Le montant de centralisation du Livret A était de EUR 450m en décembre 2010, soit 55.56 % de l'encours total.

10. Votre établissement (ou une filiale) propose-t-il des crédits revolving, notamment à ses clients les moins aisés ?

Notre clientèle de particuliers est peu attirée par ce type de produit et notre production annuelle est très faible. En 2010, les encours ont diminué de 4 millions d'euros entre décembre 2009 et décembre 2010, pour atteindre un encours de EUR 30m. Cette évolution a fait passer le poids des crédits Revolving de 0.25% de nos encours de crédit en décembre 2009 à 0.23% en décembre 2010. Par ailleurs, ce produit n'est pas mis en avant commercialement et ne figure pas dans la liste de produit de la rémunération variable de nos conseillers.

A quel taux d'intérêt ?

Le taux client sur le crédit revolving Libertel est de 11,32% sur le mois de décembre 2010.

11. Quel pourcentage de votre clientèle de Particuliers représentent les interdits bancaires, fin 2008, 2009 et 2010 ?

Les clients « interdits bancaires » ont représenté pour chacune de ces années, 0,4% du nombre total de clients particuliers.

Relations avec vos salariés

12. Au cours des trois dernières années, combien d'accords salariaux votre banque a-t-elle signés avec les organisations syndicales majoritaires ?

Si au cours des 3 dernières années seul un accord salarial a été signé avec les OS, ce sont 8 accords salariaux qui ont été signés au cours des 10 dernières années.

13. Quelle est la part des rémunérations variables, liées à la performance individuelle ou collective, dans la masse salariale de votre établissement ?

Sur les 3 derniers exercices, la part des rémunérations variables, liées à la performance individuelle ou collective, a représenté en moyenne 23 % de notre masse salariale moyenne annuelle.

14. Au cours des trois dernières années, combien d'accords sur les conditions de travail et la souffrance au travail, votre banque a-t-elle signés avec les organisations syndicales majoritaires ?

Une négociation sur les risques Psycho-sociaux est actuellement en cours au sein de la banque.

Parallèlement depuis plusieurs années, la banque a mené différentes actions qui lui a valu d'être classée en "vert" à l'occasion de l'enquête menée par le Ministère du Travail au 1er trimestre 2010 :

- Mise en place dès 2002 d'un dispositif de prévention du harcèlement et de la discrimination (soit bien avant que ce dispositif soit rendu obligatoire),
- Création en 2004 d'un observatoire médical du stress annuel sur l'établissement de Paris (enquête annuelle effectuée auprès d'environ 1600 collaborateurs lors de leur visite médicale annuelle). Ce dispositif a été étendu à la Province depuis le 1er février 2010,
- Mise en place en 2008 d'un Institut de Prévention des Risques Psycho-sociaux,
- Mise à disposition des collaborateurs en 2009 d'une ligne d'écoute 24 heures/ 24 et 7jours / 7,
- Signature d'accords sur la Diversité et l'Egalité hommes / femmes contenant une série de mesures visant à améliorer l'équilibre vie professionnelle vie privée.
- Lancement de programmes de formation des managers aux risques Psycho-sociaux, et au management en situation de transition,
- Réalisation d'enquêtes régulières sur l'évaluation des risques Psycho-sociaux auprès des fonctions plus particulièrement exposées (gestionnaires back-office, chargés d'accueil, assistantes commerciales, télé-conseillers, ...),
- Lancement d'importants programmes pluri-annuels de rénovation des agences et du centre d'appel qui sont autant de facteurs d'amélioration des conditions de travail,
- Mise en place d'un système de remontée des incivilités dans les agences et à la Banque à distance.

15. Quel est le rapport entre le salaire moyen des hommes et celui des femmes dans votre groupe bancaire ?

Sur les 10 principales fonctions de l'entreprise (au moins 150 collaborateurs), le rapport entre le salaire moyen des femmes et celui des hommes oscille entre 96,1 % et 102,1 %.

Sur les 10 niveaux de la classification bancaire, le rapport entre le salaire moyen des femmes et celui des hommes oscillent entre 95,3% % et 103,5 %.

Cette situation résulte des enveloppes successives mises à disposition des managers (4 M€ sur les 5 dernières années) dans le but de revoir la situation salariale des femmes au regard de l'équité homme-femme. HSBC a consacré en 2010 un budget d'un million d'euros pour

réduire les écarts salariaux entre ses collaboratrices et leurs collègues masculins. Par exemple, une femme qui rentre de congé de maternité est automatiquement augmentée

16. Quelle est la rémunération annuelle moyenne des dix personnes les mieux payées de votre groupe bancaire ?

Le *People Committee*, composé des principaux dirigeants de HSBC France (le Directeur Général, le Directeur Général Délégué responsable de l'activité Banque de financement, d'investissement et de marchés, le Directeur Général Délégué en charge des risques et le Directeur des Ressources Humaines), examine les grands axes de la politique de rémunération pour la France et l'approuve.

Sur un plan individuel, il examine et valide la cohérence des rémunérations des principaux cadres dirigeants de l'entreprise ainsi que les 20 rémunérations les plus élevées en lien avec les organes de décision du Groupe HSBC et les lignes de métier globales. Il s'assure que les propositions individuelles de rémunération variable tiennent bien compte des éventuelles défaillances individuelles sur les critères de risque opérationnel, de crédit, de conformité et de réputation. Ces informations sont publiées dans le document de référence accessible à cette adresse http://www.hsbc.fr/1/PA_1_3_S5/content/france/HSBC-aujourd'hui/infos-financieres/rapports-annuels/pdf/DocRef_2010.pdf

Impact social et environnemental de vos activités

17. Votre groupe bancaire publie-t-il la liste des grands projets qu'il finance ?

HSBC rend publique sa politique de financement de projets.

Elle est accessible et détaillée à cette adresse

<http://www.hsbc.fr/1/2/hsbc-france/a-propos-d-hsbc/developpement-durable/finance-Durable/financement-de-projet>

Sont notamment inclus à cette adresse nos guides sectoriels qui spécifient la manière dont nous intervenons (ou non) dans le financement de projets liés à l'eau potable, la chimie, l'industrie extractive, l'énergie, la forêt ou produit dérivé de la forêt ou encore la défense. Conformément à la législation britannique que nous appliquons en plus de la législation française, nous ne publions pas d'information spécifique sur nos clients à titre individuel.

18. Votre groupe bancaire finance-t-il des projets écologiquement controversés (centrales nucléaires ou thermiques, grands barrages, mines...), du type de ceux pointés par les Amis de la Terre ?

HSBC est depuis longtemps engagé dans le développement durable et, lorsque nous accompagnons des clients dans des secteurs potentiellement controversés, nous recherchons une mise en oeuvre équilibrée des aspects économiques, environnementaux et sociaux. Les guides sectoriels cités plus haut et accessibles à cette adresse (<http://www.hsbc.fr/1/2/hsbc-france/a-propos-d-hsbc/developpement-durable/finance-Durable/financement-de-projet>) sont fondés sur les meilleures pratiques internationales ayant trait au développement durable. Ils ont été établis après consultation du secteur et des principales parties prenantes. Ils définissent des recommandations que nos clients doivent suivre et reflètent également l'engagement d'HSBC à s'impliquer auprès de ses clients et les soutenir lorsqu'ils font face à des défis complexes.

19. Votre groupe bancaire a-t-il adopté des politiques encadrant ses financements et investissements dans tous les secteurs

à risques (énergies fossiles, grands barrages, nucléaire, industries extractives agrocarburants...) mais aussi transversales (climat, biodiversité, droits humains...) ? Si oui, lesquelles ?

Notre politique de financement de projets porte sur les secteurs de l'eau potable, la chimie, l'industrie extractive, l'énergie, la forêt ou produits dérivés de la forêt et enfin la défense. Chaque politique prend en compte les meilleurs standards du secteur en intégrant les

problématiques transversales sociales (droits humains, population indigènes...),
environnementale (intensité carbone, atteinte à la biodiversité, ...).

20. Quel est le montant des émissions de gaz à effet de serre induites par les financements et investissements de groupe bancaire ? Que faites-vous pour réduire cet impact climatique ?

Notre politique de financement de projet permet d'influencer l'ensemble des secteurs ayant des impacts significatifs vers de meilleures pratiques.

Pour exemple, dans le secteur de l'énergie, nous ne fournissons pas de services financiers directement aux projets de nouvelles centrales à charbon, y compris les agrandissements, avec des unités individuelles de 500 MV ou plus² et une intensité carbone³ supérieure à :

- 850g CO₂/kWh dans les pays en voie de développement ;
- 550g CO₂/kWh dans les pays développés. En fonction des technologies actuelles, cela peut nécessiter des projets de capture et de stockage de dioxyde de carbone (CSC) acceptables ou de cogénération à partir de chaleur et d'électricité ou de biomasse.

De plus, le guide sectoriel a identifié des cas de restriction nécessitant une analyse de l'intensité carbone lorsque :

- Une nouvelle centrale à charbon produit plus de 300 MW. On étudiera si l'usine pourrait être construite avec une intensité carbone plus faible et si un système de désulfuration de gaz doit être installé.
- Les centrales de 300 MW ou plus allongent leur durée de vie par rapport au calendrier préalablement accepté.
- Les clients ont un portefeuille de centrales à charbon dépassant 3000 MW en terme de puissance installée cumulée.

HSBC soutient les bonnes pratiques internationales de ses clients et les incite à adopter les meilleures pratiques pour la gestion des impacts en matière de développement durable.

Notamment, notre politique fait spécifiquement référence la communication sur les émissions de GES – qui est souvent un premier pas pour réduire les émissions de GES et peut être effectuée indépendamment ou via des cadres de travail tels que le « Carbon Disclosure Project ».

21. Quelle est la part du financement des énergies renouvelables dans le total des financements du secteur énergétique de votre groupe bancaire ?

La chaîne logistique qui permet l'émergence de ces secteurs est telle qu'il nous est difficile encore de l'agréger.

Néanmoins nous rendons compte cette année, dans notre rapport annuel (http://www.hsbc.fr/1/PA_1_3_S5/content/france/HSBC-aujourd'hui/infos-financieres/rapports-annuels/pdf/DocRef_2010.pdf), de la part de nos financements accordés à des PME du secteur des éco-industries tel que définit par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Indicateur	2010	Unité	GRI 3	ISO 26000	Pacte Mondial
Montant des prêts accordés à des PME (définition européenne)	907	Prêts totaux (M €)	FS 6		
- Investissement dans SFEF (Participation prise en 2009)	-	%	FS 6		

- Prêts accordés à des PME éco-industries[1]	37,6	Prêts totaux (M€)	FS 8	6.5.6	Principe 9
--	------	-------------------	------	-------	------------

[1] Code NAF des éco-industries, cf http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/uploads/media/etudes_documentsN10.pdf (pages 33 à 36)

22. Votre groupe bancaire informe-t-il ses clients des risques financiers et de l'impact social et environnemental de ses produits, comme proposé par la méthodologie développée par l'ATEPF (Association pour la Transparence et l'Étiquetage des Produits Financiers) ?

Nous n'avons pas intégré pour le moment de méthodologie d'étiquetage social ou environnemental de nos produits considérant qu'elles sont encore en phase de construction. Nous avons néanmoins contribué à la réflexion menée par Utopies et les Amis de la Terre, méthodologie qui nous paraît encore perfectible : elle se base sur des estimations d'activités et ne prend pas en compte l'impact de l'influence des politiques sectorielles de financement de projets.

Nous restons attentif et acteur de ces initiatives pour pouvoir, le moment venu, délivrer l'information juste à nos clients

Démocratie

23. Comment associez-vous les parties prenantes extérieures (syndicats professionnels et de salariés, associations de défense des plus démunis, de défense de l'environnement...) à la définition de votre politique de crédit ?

Le Groupe HSBC échange régulièrement avec le secteur des ONG et autre leaders d'opinion sur de nombreux sujets nourrir la constitution de nos stratégies et politiques comme nous l'avons fait avec nos guides sectoriels

Une dialogue avec nos parties prenantes est formalisé au niveau groupe depuis de nombreuses années et l'est également en France depuis cette année. Les premières conclusions seront présentées dans le rapport développement durable 2011 qui sera mis en ligne à cette adresse <http://www.hsbc.fr/rapportsdd> dans le courant du mois de juin.

Les actions menées auprès de nos clients, salariées, fournisseurs, représentants de la communauté et organismes caritatifs partenaires, pour nourrir ce dialogue, en dehors de cet exercice sont présentées dans le rapport annuel à la page 51 et 52

(http://www.hsbc.fr/1/PA_1_3_S5/content/france/HSBC-aujourd'hui/infos-financieres/rapports-annuels/pdf/DocRef_2010.pdf).